



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Damien AURIGNAC
courriel : damien.aurignac@hautes-pyrenees.gouv.fr
tel.: 05 62 91 30 00
Marie-Paule CALMEJANE
courriel : marie-paule.calmejane@hautes-pyrenees.gouv.fr

**COMPTE-RENDU
de la Commission de Suivi de Site de la SAS Pyrénées Services Industries à
Lannemezan**

mardi 19 octobre 2021 – 9 Heures
à la mairie de Lannemezan
sous la présidence de Madame Bénédicte MARTINEAU,
sous-préfète de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre

Personnes présentes :

Monsieur Nicolas TARRENE, président de la SAS PSI
Monsieur Stéphane GIMENEZ, directeur de la SAS PSI
Madame Vanessa DURRIS, responsable SSE, SAS PSI
Madame Émilie FIGAROL, salariée, SAS PSI
Monsieur Laurent LAGES, Conseiller Départemental
Monsieur Pierre DUMAINE, mairie de Lannemezan
Madame Élisabeth KADENBACH, mairie de Campistrous
Monsieur Jean-Luc LAPLAGNE, FNE 65
Monsieur Philippe BIRON, chef de l'UT DREAL Pyrénées-Gers
Madame Amélie ROUTABOUL, inspectrice ICPE de l'UT DREAL Pyrénées-Gers
Madame Armelle ARNE-GABAS, DDT
Madame Bénédicte MARTINEAU, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre

Le quorum est atteint, Madame la sous-préfète propose un tour de table pour que chacun se présente.

Madame la sous-préfète procède au vote de l'arrêté du 13 septembre 2021, portant renouvellement des membres, qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Présentation

Monsieur Tarrène présente l'entreprise familiale, créée par son père en 1988, Monsieur Jean Tarrène. Monsieur Nicolas TARRENE a succédé à son père en 2012.

L'entreprise traite 100 000 tonnes de déchets, dont 20 hectares sont dédiés au traitement et à la valorisation, pour un chiffre d'affaires de 11,3 millions d'euros, et accueille 65 salariés dont 8 ingénieurs et cadres.

Madame Durris présente le bilan des activités PSI.

2 – Faits marquants sur 2019 et 2020

Un montant de 1 075 000 € a été investi sur les alvéoles, avec des travaux et un début d'exploitation de l'alvéole 3, démarrés en août 2019 et terminés au printemps 2020, avec une visite d'inspection de la DREAL le 11 juin 2020.

300 000 € ont été investis pour la création d'un nouvel accès afin de préserver la tranquillité des riverains.

400 000 € ont été investis pour l'agrandissement du site PSI à Tarbes.

135 000 € d'investissement ont permis l'acquisition d'une citerne pour le stockage d'acides, afin de neutraliser le PH des produits et de les traiter en interne.

A ce titre un dossier de porter à connaissance des modifications a été déposé en décembre 2020 auprès de la préfecture et de la DREAL.

Actuellement, 85 % sont traités sur site, avec un objectif de passer à 95%.

8 000 € ont été investis pour l'installation de barrières de sécurité sur les ponts bascule, avec un feu de signalisation à l'entrée.

Madame Durris présente d'autres travaux d'aménagement, dont :

- la rénovation du bassin de rétention pour un montant de 16 000 €,
- la poursuite de la création de chemin piétonnier, dans l'objectif de sécuriser les déplacements et de scinder la circulation piétons/véhicules, pour un montant de 10 000 €.

3 – Performance

L'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire du Covid 19, Monsieur Tarrène précise que l'activité de transport et de traitement des déchets étant une activité essentielle, l'entreprise a continué de fonctionner, mais en mode restreint, avec du chômage partiel pendant la période de confinement.

Madame Durris présente les différents graphiques de l'évolution de gestion du flux des déchets, et explique que le transit concerne les déchets qui entrent et qui ressortent, alors que la gestion concerne à la fois le transit et le traitement.

Madame Durris présente le tonnage des déchets gérés en 2020 : sur le centre de tri, 2 000 tonnes, hors bois, ont été valorisées sur 10 600 tonnes entrantes.

Monsieur Biron évoque la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ; si les particuliers sont habitués au container jaune, et même si tout n'est pas valorisable, les entreprises vont se voir dans l'obligation de trier à leur tour.

Monsieur Lage précise que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. En effet, si le citoyen se sensibilise de plus en plus au tri, cela produit un effort en bout de chaîne, alors que le problème devrait être traité à la source.

Madame Routaboul explique que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va inciter les entreprises à trier davantage à la source (bio-déchets, ré-emploi, recyclage, valorisation), sachant que l'action ultime est l'enfouissement.

Madame Durris présente enfin un focus sur le tri de déchets non dangereux, et son évolution sur 2020.

4 – Surveillance

Madame Durris présente l'évolution de la production de déchets hors lixiviats et lixiviats pour l'ISDND (déchets non dangereux).

PSI réalise aussi en autosurveillance le rejet des eaux traitées en station d'épuration, le rejet des eaux traitées en milieu naturel, le rejet des eaux pluviales du bassin Ouest et Est, le rejet des eaux pluviales de l'ISDND et le suivi de la composition des lixiviats.

Les résultats sont transmis chaque mois sur le site GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente), et un rapport trimestriel est transmis à la DREAL.

Monsieur Laplagne demande comment sont traités les lixiviats, et Madame Durris indique que c'est par une méthode physico-chimique, puis en transfert vers la station d'épuration de Lannemezan.

Madame Durris précise que les résultats n'ont désigné aucune non-conformité et qu'une analyse supplémentaire a été faite par 2 laboratoires extérieurs.

Madame Durris présente aussi l'évolution de la surveillance paysagère depuis 2016 avec la plantation d'arbres et de feuillus, et le visuel actuel depuis Campistrous.

S'agissant des incidents, une déclaration a été transmise à la DREAL le 21 février 2020 pour un départ de feu sur l'ISDND vers 21H30, qui a nécessité l'intervention des pompiers. L'incendie a été maîtrisé grâce à 2 500 litres d'eau, l'étalement des déchets, et étouffement par de la terre sur une faible surface.

Les causes n'ont pas été identifiées, mais suite à l'incident, des caméras thermiques ont été installées pour un coût de 8 000 €.

Un exercice a été organisé avec le SDIS, avec mise en situation d'une personne blessée sur un lieu d'accident en présence de produits chimiques.

5- Projets de développement

Madame Durris présente pour 2022 :

- un projet de construction de bâtiment de transit de déchets dangereux,
- l'aménagement de l'alvéole n°4b amiante
- la sortie du statut déchets pour le bois A pour 2023/2024 :
- la mise en oeuvre d'un traitement biologique sur l'unité de traitement des effluents industriels

Monsieur Laplagne demande où vont les 15 % de déchets qui ne sont pas gérés, Monsieur Tarrène explique qu'il existe plusieurs filières, comme l'incinération à Bordeaux.

Monsieur Biron évoque la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ; si les particuliers sont habitués au container jaune, et même si tout n'est pas valorisable, les entreprises vont se voir dans l'obligation de trier à leur tour.

Monsieur Lage précise que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. En effet, si le citoyen se sensibilise de plus en plus au tri, cela produit un effort en bout de chaîne, alors que le problème devrait être traité à la source.

Madame Routaboul explique que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va inciter les entreprises à trier davantage à la source (bio-déchets, ré-emploi, recyclage, valorisation), sachant que l'action ultime est l'enfouissement.

Madame Durris présente enfin un focus sur le tri de déchets non dangereux, et son évolution sur 2020.

4 – Surveillance

Madame Durris présente l'évolution de la production de déchets hors lixiviats et lixiviats pour l'ISDND (déchets non dangereux).

PSI réalise aussi en autosurveillance le rejets des eaux traitées en station d'épuration, le rejet des eaux traitées en milieu naturel, le rejet des eaux pluviales du bassin Ouest et Est, le rejet des eaux pluviales de l'ISDND et le suivi de la composition des lixiviats.

Les résultats sont transmis chaque mois sur le site GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente), et un rapport trimestriel est transmis à la DREAL.

Monsieur Laplagne demande comment sont traités les lixiviats, et Madame Durris indique que c'est par une méthode physico-chimique, puis en transfert vers la station d'épuration de Lannemezan.

Madame Durris précise que les résultats n'ont désigné aucune non-conformité et qu'une analyse supplémentaire a été faite par 2 laboratoires extérieurs.

Madame Durris présente aussi l'évolution de la surveillance paysagère depuis 2016 avec la plantation d'arbres et de feuillus, et le visuel actuel depuis Campistrous.

S'agissant des incidents, une déclaration a été transmise à la DREAL le 21 février 2020 pour un départ de feu sur l'ISDND vers 21H30, qui a nécessité l'intervention des pompiers. L'incendie a été maîtrisé grâce à 2 500 litres d'eau, l'épandage des déchets, et étouffement par de la terre sur une faible surface.

Les causes n'ont pas été identifiées, mais suite à l'incident, des caméras thermiques ont été installées pour un coût de 8 000 €.

Un exercice a été organisé avec le SDIS, avec mise en situation d'une personne blessée sur un lieu d'accident en présence de produits chimiques.

5- Projets de développement

Madame Durris présente pour 2022 :

- un projet de construction de bâtiment de transit de déchets dangereux,
- l'aménagement de l'alvéole n°4b amiante
- la sortie du statut déchets pour le bois A pour 2023/2024 :
- la mise en oeuvre d'un traitement biologique sur l'unité de traitement des effluents industriels

Monsieur Laplagne demande où vont les 15 % de déchets qui ne sont pas gérés, Monsieur Tarrène explique qu'il existe plusieurs filières, comme l'incinération à Bordeaux.

Certains déchets sont externalisés par manque d'autorisation pour PSI, mais leur transit reste dans le grand Sud Ouest.

Pour la partie valorisation, PSI travaille avec d'autres filières.

Monsieur Laplagne demande si PSI a fait un bilan carbone.

Madame Durris répond qu'actuellement des démarches sont entamées avec les véhicules de l'entreprise, (en 2019, 2 000 tonnes de CO2 pour le gazoil consommé par les camions et les structures) mais la mise en place d'un label CO2 (structure de l'ADEME) est très chronophage.

Madame la sous-préfète précise que cette démarche n'est pas obligatoire mais propose à PSI de présenter les démarches en cours pour la prochaine CSS.

Monsieur Dumaine pose la question de la confidentialité de certaines informations de l'installation au regard du risque d'attentat.

Monsieur Biron répond que seuls les sites SEVESO seuil haut sont concernés par des informations confidentielles, et que PSI n'entre pas dans cette catégorie.

Monsieur Laplagne demande la transmission du bilan de la DREAL, qui lui sera adressé avec le compte-rendu.

Bilan de l'inspection des ICPE

Madame Routaboul présente les bilans d'action des dernières inspections 2019-2020, la CSS n'ayant pas pu se réunir en 2020 pour cause de Covid, sur la base des instructions suivantes :

- dossier technique relatif à la mise en exploitation de l'alvéole 3 de l'ISDND ouverte en 2020,
- dossier de stabilisation des déchets dangereux, demande rejetée
- dossier de porter à connaissance relatif à l'aménagement d'une seconde plateforme pour la gestion des déchets dangereux et d'une unité de tri des déchets pâteux, et la mise en œuvre d'une unité de neutralisation d'une capacité de 9T/jour, en cours d'instruction.

Une inspection programmée le 3 juillet 2019 portant sur le contrôle des déchets entrant sur l'unité de tri transit regroupement des déchets dangereux et non dangereux, et sur l'unité de traitement des effluents industriels a permis les constats suivants :

- 1 non conformité relevée du registre des déchets, (absence de code de traitement et de la qualification du traitement),
- 2 observations sur les fiches d'identification des déchets parfois incomplètes, et sur le réseau de surveillance des piézomètres.
- L'exploitant a mis en place des actions correctives afin de lever ces constats.
- Les déclarations d'auto-surveillance réalisées par l'exploitant ont été vérifiées dans l'outil informatique GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Auto-surveillance Fréquente)

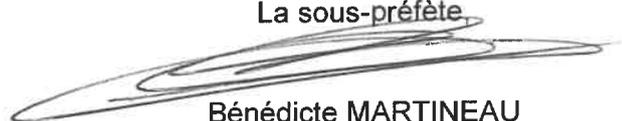
Une inspection programmée le 11 juin 2020 portant sur les suites de l'inspection du 3 juillet 2019, et sur la réception de l'alvéole 3 de l'ISDND a permis le constat suivant :

- 3 observations sur le registre des déchets, sur le suivi des eaux souterraines, et sur la vanne de fermeture du bassin de confinement.
- l'exploitant a mis en place les actions correctives afin de lever les observations.

Monsieur Tarrène précise que toutes les actions demandées sont toujours traitées très rapidement.

Les questions ayant été posées au cours de la commission, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète



Bénédicte MARTINEAU

